



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19651
18 mars 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 MARS 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le régime criminel iraquien a bombardé ce jour les villages de Gnalehchi et Margsharai aux environs de Marivan, le long de la route principale Sanandaj-Marivan. Ce bombardement a provoqué la mort de 45 personnes - dont des enfants - et fait 100 blessés parmi les civils.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI